LILLE

Propos d'un Lillois

Remantèlement

On se tire du côté de la porte de Roubaix a un travail, normal en son exécution, mais étrange quant à son but. Au lieu de commencer le démantèlement, une équipe d'ouvriers maçons est en train de consolider les murs de nos remparts. Ce n'est pas une erreur de l'entrepreneur qui a été bel et bien chargé de la réparation d'un mur d'escarpe crevassé sur une surface d'une vingtaine de mètres carrés.

Fortifier les fortifications, c'est un comble. C'est en tout cas un indice que le démantèlement de Lille n'est pas prêt d'être décidé.

Pourquoi réfléchissez-vous ce pas de mur ? Certains m'ont répondu avec un sourire que c'était pour qu'il ne devînt pas... pan germaniste et qu'on avait eu la une idée vraiment de... génie.

Un ouvrier de l'équipe m'a confié : « On appelle ça un travail de... maçonnerie — et il avait à dessein supprimé la cédille du c — mais c'est plutôt de la leur qu'il doit être désigné — et il eut un geste vague. » Et puis, ajouta-t-il, ils sont peut-être anarchistes, ils veulent... ces bas-jions forts.

A ces mots, je m'enfuis épouvanté.

Il s'y avait en effet... d'y rient dans cette perspective ou plutôt dans cette question, que l'intervention de ce dernier au Parlement contre le démantèlement.

Ce démantèlement, — on le... dément tellement, — qu'il ne doit plus être question maintenant, nous en avons le preuve, que du remantèlement.

LE BADAUD.

Nocturne Lillois

L'Amour est... aveugle

Cette nuit-là, Lille s'endormait sous une brise printanière où flottaient toutes les senteurs de la campagne laboureuse... ; s'endormait embrumé par les vapeurs de certaines liqueurs capiteuses, le cœur étreint d'une fièvre amoureuse un honorable commerçant s'en revenait de quelque café aux rutilantes lumières, où, pour mille et une raisons, qui n'en étaient pas, il s'était attardé... ; ainsi, de par les rues paisibles, qu'éclairait encore la clarté blafarde des globes électriques, il déambulait, cadençant son pas sur l'asphalte résonnant, et balbutiant les couplets d'une romance pour grisette en mal d'amour...

Or donc, cette nuit-là, alors qu'il passait en une rue plus obscure, située non loin de la Grand'Place, cet homme de négoce, et de... science, remarqua une jeune femme, élégante, blonde, rayonnante, empanachée qui, sur le pas de la porte des locataires d'un café, lui souriait malicieusement et lui décochait une suite d'œillades enflammées et engageantes... Une telle rencontre ne pouvait qu'enlimer en lui le feu qui déjà le brûlait au cœur...

Et comme la belle se retirait en le vestibule de sa demeure, jugeant, sans doute, que sa mimique avait été suffisamment alléchante, notre homme, sinouettié, courut de toutes ses jambes, vers la porte derrière laquelle deux lèvres ardentes l'attendaient...

Mais, arrivé là, au lui même de son élan, il y avait deux portes, l'une à côté de l'autre ; toutes deux étaient semblables, toutes deux étaient closes, et dissimulé, il ne pouvait savoir laquelle devait le bonne !...

« That is the question ! » Un instant il réfléchit, tâcha de résoudre ce problème intentionnel ! Mais ces méninges lourdes s'abrutirent que des déductions nébuleuses et peu en rapport avec celles qu'elles conçoivent habituellement... ; aussi, se laissant aller à une impulsion, il ouvrit l'une des deux portes ! Un long et sombre couloir le reçut... ; il y chercha vainement la forme svelte, frétillante de l'une sœur qu'il croyait avoir rencontrée !... Supposant alors que l'objet de son désir avait lui vers un étage supérieur pour s'y trouver plus près du ciel, il monta... Ainsi, il parvint, non sans mal, au 3e, devant l'huis de la chambre d'une locataire septuagénaire. Il tourna le bouton, mais sans résultat, le double tour de la serrure étant fait. Que faire, redescendre ? Non, il s'obstina à chercher celle qui l'avait « désiré », et, dans une attitude fière, celle du mâle qui se sait aimé, il s'attaqua à une autre porte. C'était celle du propriétaire. Celui-ci ouvrit et, un bisonnier à la main, répondit aux bégayements de notre honorable commerçant en lobe amoureuse, par un « haut les mains ! » qui n'avait rien d'attendrissant.

Bref, les explications les plus macaroniques ne suffisant pas au proprio, la police vint, qui passa les menottes aux poignets de M. le commerçant lillois, et l'emmena au poste central, comme un vulgaire, mais dangereux cambrioleur.

Là, devant le commissaire, le « malfaiteur » sortit des papiers, des cartes, des lettres d'affaires, mais nos policiers, jugeant la situation « pas claire », ne pouvaient admettre qu'il tenait boutique à Lille, et il s'en fallut de peu qu'il n'allât méditer au fond d'un violon.

Enfin, le magistrat, sur une dernière indication fournie par le propriétaire, découvrit la clef de l'histoire, et déclara, son sans esprit : « Dans la vie, il y a deux routes, la bonne et la mauvaise, mais, non ami, il faut toujours prendre la bonne ! Je vois ce que c'est, et je regrette devoir vous dire que ça n'est pas sérieux, surtout pour un commerçant de votre rang ! »

Et notre homme d'affaires, amoureux déçu et cambriolant pour rire, laissa tomber dans le silence du poste : « Tout ça c'est de l'enfantillage ! »

B. BERT.

Une Statue à Jeanne Maillotte

PLACE-AUX-BLEUETS

PETONS LES ARCHERS

Nous apprenons, avons-nous dit, qu'une organisation est sur le point de se constituer dans le but d'ériger, place aux Bleuets, une statue à Jeanne Maillotte, héroïne de notre cité.

L'idée n'est pas nouvelle.

Voici en effet ce que nous lisons dans un opuscule publié à Lille il y a dix ans :

« Le nom de Jeanne Maillotte a été donné à l'une des rues de Lille ; il a été donné aussi à une rue de la Madeleine.

« Enfin, pour qui rien ne manquât à sa gloire, on a parlé de lui ériger une statue, laquelle aurait son emplacement tout indiqué place aux Bleuets, sur les lieux mêmes où elle s'illustra et où se voit de nos jours un estaminet portant une enseigne qui rappelle son cabaret : Au Jardin de l'Arc ».

Qu'était-ce que Jeanne Maillotte ?

La même opuscule va nous le dire.

Au temps des guerres de religion, y lisons-nous, notre contrée était en proie à des divisions bien malheureuses : Tourcoing et le pays environnant tenaient pour les Huguenots ; Lille était restée fidèle à la monarchie espagnole.

Plusieurs fois des bandes de révoltés, de ceux qu'on appelait les Hurlus, venus de Menin, avaient fait des incursions jusqu'aux abords de Lille.

Pour s'en venger, les Lillois offrirent au gouverneur des Pays-Bas, le duc de Parme, des hommes et de la poudre pour qu'il assiégeât Menin.

Les canonniers lillois contribuèrent pour une bonne part à la prise de cette ville.

En revanche, les Hurlus, peu après (29 juillet 1582), tentèrent de s'emparer de Lille par surprise.

A cet effet, ils s'étaient disséminés dans le faubourg de Courtrai, pendant les vêpres, en dissimulant leurs armes.

Mais Jeanne Maillotte, une cabaretière de l'endroit, a pénétré leurs desseins. Elle s'arme d'une hallebarde, rallie une compagnie d'archers qui s'exerçaient au tir dans son jardin, attire à elle les femmes du quartier et par une attaque vigoureuse décourage l'ennemi qui prend la fuite avant même que les troupes de la ville, ainsi mises en éveil, aient eu le temps d'intervenir.

L'action avait été prompte et décisive.

En se retirant, les Hurlus emmenaient quelques prisonniers. Ils se vengèrent de leur échec en mettant le feu à des maisons sur leur passage. Mais la ville était à l'abri de leurs coups.

De tout temps, les Lillois ont été reconnaissants envers leur héroïne.

Jadis, à la fête communale, un statue était portée triomphalement par une compagnie d'archers.

Des tableaux, des gravures, des images, des pièces de théâtre, etc., ont popularisé son nom et consacré son souvenir.

En 1824, un Lillois, Defaucompré, a fait paraître à Paris, en trois volumes, un roman historique intitulé : « Jeanne Maillotte » ou « L'Héroïne Lilloise ».

Après la procession de Lille, qui avait été instituée par la comtesse Jeanne au XIIIe siècle et qui se perpétua jusqu'à la Révolution, n'existait plus. On entreprit de rendre cette attraction à la fête communale.

Un placard encadré, que nous avons vu exposé à la vitrine d'un antiquaire et qui date de 1826, donne à ce sujet de curieux détails. Mais dans la gravure coloriée de ce placard, Jeanne Maillotte n'est pas représentée comme la représente la tradition, armée d'une hallebarde. Il y voit tout simplement à la tête des archers, tirant de l'arc elle-même sur les Hurlus qui s'enfuient.

L'érection d'une statue en son honneur pourrait être l'occasion de fêtes qui ne manqueraient pas d'originalité, ni d'un certain éclat.

Sans autre pensée que celle de glorifier en Jeanne Maillotte l'héroïsme féminin et, à l'occasion du beau fait d'armes qui l'illustre, le noble jeu de l'arc, toutes les bonnes volontés pourraient s'unir en vue de l'érection du monument projeté.

Un grand concours de tir à l'arc serait l'accompagnement naturel de cette cérémonie.

A cette occasion, il pourrait se tenir à Lille un grand congrès d'archers.

Entre autres questions à discuter devrait figurer à l'ordre du jour celle des subventions à obtenir des pouvoirs publics.

Les raisons à faire valoir à cet effet ressortent des lignes suivantes, écrites quelque part par Ernest Lani, un écrivain qui a fait un nom à Paris et qui se montre en toutes circonstances très attaché à son pays natal, le Hainaut.

« Le tir à l'arc, écrivait-il, est un salutaire exercice qui, développant le coup d'œil, le force et la sûreté de la main, prépare admirablement les jeunes gens à la vie militaire.

« Et comme il est beaucoup plus difficile d'atteindre un but avec une flèche qu'avec une balle, notre pays peut affirmer qu'en lançant et en propageant le jeu de l'arc, il fait de bons tireurs et d'excellents soldats pour la patrie ».

Le tir à l'arc est d'ailleurs un divertissement hygiénique peu coûteux et éminemment moral.

Les archers sont donc dignes de tous les encouragements et ce serait une idée très heureuse que celle de vouloir les fêter à Lille, puisque l'occasion s'en présente, comme on ne l'a jamais fait ailleurs.

Par l'attrait de réjouissances variées on ferait venir à Lille, tambours battant, pour y recevoir des honneurs mérités, tous ceux des pays flamands, wallons, hennuyers, brabançons, tous ceux d'Artois, de Cambrésis, de Picardie.

Les sociétés d'archers, dans ces contrées, sont partout très nombreuses.

Toutes seraient jalouses de se distinguer dans une circonstance où rien ne serait négligé pour glorifier leurs bannières.

Elles-mêmes associeraient leurs efforts à ceux d'un comité lillois pour la célébration de leurs fêtes.

Leur délité ne manquerait pas de pittoresque, car toutes tiendraient à faire preuve d'originalité.

Un grand concours serait institué pour leur permettre de se signaler par leur adresse.

Les autorités militaires, puisqu'il s'agit de la commémoration d'un fait de guerre et d'exercices de tir, seraient certainement favorables à une demande tendant à l'occupation momentanée du Champ de Mars de l'Esplanade pour y construire les baraquets du concours et y dresser un certain nombre de perches.

Henri MAUROIS.

Le Congrès de l'A. G. des P. T. T.

DEUXIÈME JOURNÉE

Vendredi matin, à neuf heures, s'est ouverte la deuxième séance du Congrès de l'A. G. des P. T. T. M. Provost, président.

Après de longues discussions sur des question d'ordre syndical, l'assemblée s'est prononcée sur les vœux suivants :

— La création dans les bureaux simples de deux nouveaux emplois remplis par deux stagiaires, ou par un auxiliaire et une stagiaire payés par l'Administration.

— L'extension aux colonies de la loi de 1901 sur les associations, afin que les agents des P. T. T. puissent former librement des groupements.

— La rétablissement de la triple solde pour les groupes de postiers de l'Afrique occidentale.

— L'attribution gratuite, dans la mesure du possible, du logement et de l'ameublement, aux agents de la Cochinchine et de l'Afrique équatoriale.

— La création d'un sanatorium pour les agents de la Cochinchine.

— Le voyage sur mer, en première classe, aux mêmes avantages que les autres fonctionnaires.

— La fusion des cadres d'Algérie avec ceux de la métropole.

— Suppression de l'inspection générale de l'Algérie.

Tous ces vœux ont donc été adoptés à l'unanimité.

Les congressistes ont ensuite discuté et adopté un long rapport sur l'hygiène ; l'application des règles de droit commun, des visites fréquentes des inspecteurs du travail dans les bureaux de poste et leurs annexes ; la construction de locaux confortables aux règles de l'hygiène moderne ; le paiement par l'Etat, et non par les receveurs, des nettoyeurs de bureaux ; l'obligation pour les agents atteints de tuberculose d'entrer dans un sanatorium sans que leurs droits à la retraite ou à leurs appointements soient supprimés.

Une conversation s'est ensuite engagée sur la crise qui existe actuellement dans le recrutement des rédacteurs de postes. Les postulants deviennent en effet rares, en raison du faible traitement que l'administration alloue à ces situations.

Et la réunion a pris fin à une heure.

Elle a été reprise, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, sous la présidence de M. Jorly, délégué parisien.

Lecture des rapports a été faite par les rapporteurs et l'assemblée a voté les vœux suivants :

— Les correspondances affranchies à cheval, seront soumises à une taxe supplémentaire.

— La suppression de la franchise postale, comme en Angleterre, avec allocation à allouer à chaque administration, en fixant un maximum.

— L'utilisation des figurines des timbres de retraites.

— La suppression, pour les ambulants, des wagons-poste ayant plus de 7 mètres, ceux-ci étant très incommodes et insalubres.

— L'attribution, à l'administration ou à l'A. G., des frais de poursuites contre des individus ayant injurié les employés ou s'étant livrés à des voies de fait sur ceux-ci.

— Le vœu que pour les heures de dépôt des télégrammes et la demande d'un supplément de taxation pour les télégrammes déposés les dimanches et jours de fête.

— La création d'un appareil à transmission rapide, dans les bureaux ayant une moyenne de 180 transmissions par jour.

— Le monopole de la T. S. F.

— La suppression de la lettre-télégramme, dans les bureaux et succursales fermant à neuf heures, ou la suppression totale de ce mode de communication.

— La limitation d'âge à 25 ans, pour l'admission des dames au service téléphonique, et la suppression, dans les bureaux, de la discipline draconienne qui y sévit actuellement.

— La suppression des tableaux d'écoute dans les bureaux et dont l'usage s'étend à l'administration et même plus haut.

Cette réunion a pris fin à 7 h. 1/2.

AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

L'audition des élèves particuliers de Mlle Dureq et de M. Maurice Dureq avait attiré hier soir au Conservatoire une assistance aussi nombreuse que choisie qui n'a pas marchandé aux jeunes élèves les applaudissements auxquels ils avaient droit.

Mettons tout de suite hors de pair Mlle Legroux, la fine diseuse, et Mlle Cordonnier, cantatrice, à la voix étendue et émouvante, qui présentent leur gracieux concours à cette fête de famille.

Nous avons entendu à tour de rôle Mlles Jeanne Herman et Madeleine Millard dans un très bel adagio pour deux violoncelles, de Grimm ; Mlles Claire Meurisse et Tournaillon dans des pièces de piano, M. Marcel Prus, accompagné par Mme Prus, interprète la duo de Goltermann avec un grand sentiment artistique ; Mlle Marthe Herman a très joliment perlé les pièces pour piano de Mendelssohn et de Scarlatti. Mlles Robert Coppin, Marcel Dumeux, André Hamy et Paul Desmit sont en passe de devenir d'excellents violoncellistes. Il faut faire une mention spéciale de M. Marcel Verbèke, qui a joué en artiste la difficile « Fantaisie Ibérique » de Rafer. Cet élève fait le plus grand honneur à l'enseignement de M. Maurice Dureq.

Mentionnons aussi Mlle Rose Oudart, fille du sympathique professeur de chant au Conservatoire, qui a joué le piano de Mlle Adrienne Dureq, qui a fort bien interprété deux études de Chopin.

Enfin nous avons eu le plaisir d'entendre Mlle Louise Dureq, élève de Mlle Chatelleyn au Conservatoire, qui prêtait elle aussi son concours à cette intéressante soirée et qui a joué avec une grande virtuosité les Variations de Liszt sur un thème de Paganini.

En voyant que le salle était trop petite pour contenir les nombreux amateurs qui avaient tenu à entendre les élèves de Mlle et de M. Dureq, nous avons constaté en même temps, et par cela même, dans quelle estime sont tenus ces deux excellents professeurs et combien les dilettentes tiennent à encourager leurs efforts.

LES VOLS ÉTRANGES

Voleur de revolver

Jacques Omer, garçon boucher, sans domicile fixe, né à Armentières en 1886, a été arrêté. Il est inculpé d'avoir volé un revolver appartenant à M. Lavallard, boucher, 120, rue d'Iéna.

Voleur de billes de billard

On a arrêté le nommé François de Bruyne, sujet belge, 21 ans, exerçant la profession de peintre et demeurant rue de la Vignette, qu'on croit être l'auteur du vol de trois billes de billard commis chez Mme Meaux, cabaretière, 203, rue de Paris.

Interrogé, de Bruyne nie énergiquement, mais un cabaretier à qui il est allé offrir en vente les billes volées, l'a formellement reconnu.

UN DRAME RUE DE BETHUNE

Mort de la victime

Le marchand des quatre-saisons Joseph Téhu, qui, on le sait, fut frappé d'un coup de couteau par l'ami de sa belle-fille, le sieur Claude Fournier, dans les circonstances que nous avons relatées, est mort, hier matin, à trois heures, à l'Hôpital Saint-Sauveur, où il avait été transporté.

M. Guberti, juge d'instruction, chargé de cette affaire, a aussitôt prié M. le docteur Minet de procéder à l'autopsie du cadavre.

VOLS ET CAMBRIOLAGES

Un débit de tabac dévalisé

Il y a quelques jours, le débit de tabac que tient rue de l'ancienne, M. Pieters, était mis à sac par des malfaiteurs qui emportèrent pour 125 francs de cigares et de cigarettes.

M. Broux, l'actif commissaire du 5e arrondissement, a fait arrêter, hier, Frédéric Peters, sujet belge, 32 ans, demeurant à Anvers, qui est l'un des auteurs ou l'unique auteur du cambriolage.

Il a également fait mettre sous les verrous, le recéleur R...

Cambrioleur et recéleur seront déférés au parquet.

LE VIe CENTENAIRE DE LA BATAILLE DE BOUVINES

Une grande représentation théâtrale à Lille, le 27 juin, avec le troupe de l'Odéon

Le programme des Fêtes du VIIe Centenaire comporte, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, deux représentations de gala avec le concours de la troupe du Théâtre National de l'Odéon. La première de ces solennités artistiques aura lieu le samedi soir, 27 juin, au Grand Théâtre de Lille. La remarquable pléiade d'artistes de notre second Théâtre Français que M. de Villars nous amène à l'occasion du VIIe Centenaire de Bouvines, interprètera la belle pièce : « Comme les feuilles », du célèbre auteur italien Giuseppe Giacosa (traduction de Mlle Dasconne).

Le Théâtre Italien ne se contentant pas d'avoir enregistré un succès aussi unanime et aussi enthousiaste que cette soirée du 24 janvier 1913, en fait demande la comédie de Giacosa : « Comme les Feuilles ». Par un hasard bien heureux, les journaux du soir nous ne rencontrerons pour louer cette œuvre, dont la valeur étonnant si bien.

Parmi les artistes que nous avons beaucoup applaudis, nous voyons, avec plaisir, le nom de notre jeune concitoyen, M. Paul Bertin.

Nous publierons d'ici le 27 juin d'autres détails sur l'œuvre et le représentation.

On peut se procurer dès maintenant des cartes pour les deux représentations au siège du Comité, 26, rue Inkermann. Le guichet de la place se fera au Théâtre, les 23, 24, 25 juin.

Le montant de la souscription pour l'érection du monument s'élève à ce jour à 21,229 fr. 30.

Corsets-Ceintures

pour supprimer les ennuis de la cellulite et du corset, portés séparément, faits absolument sur mesure et essayés avec le plus grand soin par une dame expérimentée chez Mlles Assolgnion, corsetières-bandagistes, fabricantes, 5 bis, rue du Palais-Rihour, à Lille. Elégance, solidité. Seule maison ayant personnel entièrement féminin. Téléph. 20.35.

CHUTE GRAVE D'UN VIEILLARD

M. Charles Heusens, âgé de 63 ans, demeurant porte d'Arras, employé comme homme de peine à la Colonnière de Fives, à La Madeleine, est tombé d'une hauteur de trois mètres.

Il s'est fracturé le crâne et la colonne vertébrale. Son état est très grave.

ARRIVÉE DU BIPLAN MILITAIRE « AUTO-CLUB-NORD »

L'avion offert le 28 mai dernier, à l'armée, par l'Automobile-Club du Nord, a atterri hier matin au champ de manœuvres de Ronchin. Il était piloté par M. le lieutenant Thénault, qu'accompagnait un de ses amis.

L'appareil fut remisé dans le hangar de M. Césure.

RETOUR MAL ACCUEILLI

Georges Bekaert, 28 ans, recherché sur mandat de M. Delaïé, pour vol et complicité de vol, avait quitté notre ville pour échapper aux rigueurs de l'incarcération.

Il est cependant la faiblesse, dominé qu'il était par le « mal du pays », de revenir à Lille juste pour se faire pincer par la police. Il a été déféré au parquet.

UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE

Dactylographie. — Les examens de fin d'année du cours de dactylographie, professé par MM. Prette et Serniclay, auront lieu, le lundi 8 juin, de 6 à 7 heures, pour les dames et de 7 à 8 heures pour les jeunes gens.

Conseil de Guerre

Séance du 4 Juin 1914

Rouy Séraïna, territorial de la classe 1894, recrutement de Marseille, insoumission, un mois de prison. — Percheval Camille, jeune soldat de la classe 1908, recrutement d'Amiens, insoumission, un mois de prison (sursis). — Vroman Jean, soldat de 2e classe au 110e régiment d'infanterie, vol militaire, 2 ans de prison (sursis). — Coupé Alexandre, soldat de 2e classe rengagé au 73e régiment d'infanterie, désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets, 3 mois de prison. — Bourret Camille, réserviste de la classe 1906, recrutement de Valenciennes, insoumission, un mois de prison (sursis). — Hate Victor, jeune soldat de la classe 1910, recrutement de Lille, insoumission, six mois de prison (sursis). — Feltz Charles, 2e canonnier conducteur au 45e d'artillerie, désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets, acquitté. — Démarcaux Aristobule, réserviste de la classe 1906, recrutement de Cambrai, insoumission, trois mois de prison (sursis).

EXPOSITION INTERNATIONALE DE LYON

Mai-Novembre 1914

2062

MALADE DANS LA RUE

M. François Decajon, 50 ans, demeurant à Mons-en-Barœul, est tombé subitement malade rue du Vieux-Marché-aux-Moutons. Il a été transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur.

A L'INSTRUCTION

Le Tribunal correctionnel aura à juger, le 18 juin, une affaire qui soumet à sa juridiction M. Delaïé, juge d'instruction, condamnant un vol de lapins, commis au préjudice de M. Sarcy. L'auteur de ce vol est Henri Benlest, 32, ans, demeurant à Loos. Les nommés Maurice Buyle, 21 ans, et Charles Detrain, 60 ans, qui avaient été impliqués dans cette affaire, voient leur innocence reconnue et consacrée par un non-lieu.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

Excursion du jeudi 18 juin, à Montreuil-sur-Mer : visite de la ville, promenade en voiture dans la riante vallée de la Course et visite de l'important établissement de pisciculture de M. C. Crespel, à Enquin-sur-Baillleul.

Les inscriptions sont reçues au siège de la société.

ECOLE SUBDIVISIONNAIRE D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LILLE

Demain dimanche 7 juin, le exercice pratique par M. le chef de bataillon Tupinier, du 43e régiment d'infanterie. Réunion à huit heures 30, à la station de Wembrechies. MM. les officiers sont priés de se munir de la carte d'état-major au 1/80.000 des environs de Lille.

AMICALE AMPERE

La commission prie les détenteurs des billets de tombola portant les numéros : 264 589 1236 2049 2340 3787 4188 4611 5081, de bien vouloir retirer le plus tôt possible, les lots qu'ils ont gagnés, à l'école Ampère, tous les jours, sauf les jeudi et dimanche.

CONGRÈS DES AGENTS DE LA FABRICATION DES MANUFACTURES DE L'ETAT

L'Association générale des Préposés des manufactures et magasins de l'Etat (Tabacs et Poudreries), tiendra son 12e congrès annuel à Paris, 7, place de l'Hôtel-de-Ville (Taverne Municipale), du 8 au 11 juin prochain.

Les agents de chacun des établissements de France et d'Algérie dépendant des monopoles des tabacs et allumettes, forment une section locale qui sera représentée à ce congrès par un délégué.

A cet effet, la section qui se rattache à la manufacture de tabacs de Lille a désigné son secrétaire, M. Courtecuisse.

UNE BAGUE VOLÉE

Berthe Odent, 20 ans, née en Belgique, sans domicile fixe, accusée du vol d'une bague chez M. Brackaert, restaurateur, 33, rue des Augustins, a été déférée au parquet.

ASSOCIATION STÉNOGRAPHIQUE UNITAIRE

La réunion mensuelle aura lieu demain dimanche 7 juin, à 11 heures, à l'Ecole Supérieure Pratique de Commerce et d'Industrie, 36, rue Nicolas-Leblanc.

Les résultats des examens du 25 avril y seront communiqués et les adhésions au congrès de la Fédération des sténographes Prévost-Delaunay, qui aura lieu à Calais, le 3 juillet, y seront reçues.

Les inscriptions pour l'excursion annuelle à Phalempin pourront également être reçues au cours de cette séance.

L'UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE

Voici les résultats des examens, en date, pour les cours de l'anglais, moyen (jeunes gens), et de la phonétique de l'anglais. Examinateurs : M. le docteur Vanschengel, président ; M. L. Sargant et le professeur.

Cours moyen et supérieur. — Pas de 1er prix ; 2e prix, Dapvril Georges ; mentions : 1. Torck Henri ; 2. Devylerre Jules ; 3. Vendeville Léon ; 4. Bourgeois Léon ; 5. Debil Emile.

Phonétique de l'anglais. — Hors concours, Dapvril Georges ; 1er prix, Vendeville Léon ; 2e prix, Devylerre Jules ; mentions : 1. Bourgeois Léon ; 2. Torck Henri ; 3. De Eli Emile.

CONCERT POPULAIRE BOULEVARD VICTOR-HUGO

Voici le programme du 5e concert populaire, subventionné par la municipalité, qui sera donné boulevard Victor-Hugo, dimanche 7 juin, de 4 à 6 heures, par l'Association Musicale des Agents de Chemin de Fer du Nord :

1. La Belgica (pas redoublé), de Ruelle. — 2. La Vie Champêtre (fantaisie), de Bujus. — 3. Fleur d'Ajonc (mazurka), de Godefroy. — 4. Parfum d'Eventail (grande valse) de Allier. — 5. Belle Fiancée (gavotte) de Franquis. — 7. Trompette-Pomka (pour piston, solistes, M. Delrémond), de Lannay. — 8. La « Marseillaise », de Rouget de l'Isle.

ROUBAIX

DANS LE BATIMENT

Dans son assemblée générale de 26 mai dernier, la Corporation des ouvriers terrassiers, poseurs de rails et démolisseurs (fédérée du Syndicat Ouvrier du Bâtiment), a décidé de soumettre aux chefs des différents maisons de notre ville, le projet de tarif suivant :

Projet de tarif

Art. 1. — La journée de travail sera de 10 heures.

Art. 2. — Tout ouvrier terrassier, poseur de rails ou démolisseur sera payé 0,60 l'heure, au minimum. Un supplément de 0.05 l'heure sera accordé au meilleur à fonds d'ancienneté.

Art. 3. — Pour le curage des fossés et des égouts, il sera payé à l'ouvrier 2 heures pour une.

Art. 4. — Pour le travail de nuit et des jours fériés, il sera payé 2 heures pour une. Seront considérées comme travail de nuit les heures faites de 6 heures du soir à 9 heures du matin.

Le travail est interdit le dimanche.

Art. 5. — Pour les travaux exécutés hors de Roubaix, il y aura entente entre patrons et ouvriers préalablement au travail.

Art. 6. — Comme par le passé, le contrat de travail est, conformément à la loi, libre de toute prévenance de part et d'autre. Cependant, quand les patrons devront se priver des services de leurs ouvriers, ils devront les prévenir au minimum 3 jours avant le fin des travaux. Au cas de renvoi brusque, sans raison ni nécessité, l'ouvrier aura droit à une indemnité de trois jours de salaire, sauf les cas d'insubordination, ivresse, tapage ou inconduite. De leur côté, les ouvriers ne peuvent quitter un travail commencé sans avoir prévenu le patron, trois jours d'avance, ni s'absenter sans autorisation du chantier.

Art. 7. — La salaire des ouvriers sera payé sur les chantiers, ou au bureau, à l'heure où l'ouvrier doit finir sa journée. La paye aura lieu individuellement à la fin de chaque semaine. Chaque ouvrier recevra, au moment du règlement, une feuille de paye au nom du patron, laquelle indiquera le nom de l'ouvrier, le date et la somme à toucher.

Art. 8. — Les rapports entre les patrons et les ouvriers seront réciproquement toujours courtois.

Art. 9. — Tout différend qui surviendrait entre patrons et ouvriers sera tranché par le Syndicat et le patron intéressé avant toute instance en justice.

Fait en Assemblée Générale des ouvriers de la Corporation des terrassiers, poseurs de rails et démolisseurs, le 28 mai 1914, à Roubaix.

L'ENQUÊTE ANNUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX SUR LA SITUATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DANS LA CIRCONSCRIPTION

(Extraits du rapport de M. Gilbert Sayet, secrétaire général)

Le Filature de Lins et d'Etoupes

La situation de 1912, pour les trois filatures de lins et d'étoupes, que possède la circonscription de la Chambre de Commerce de Roubaix, s'est reproduite en 1913. Dans ces établissements, pris dans leur ensemble, les deux années n'ont eu réaliser aucun progrès sensible, ni comme activité, ni comme production.

Le nombre des broches employées et celui des ouvriers occupés, sont restés les mêmes. Bien que toutes deux meilleures que l'année 1911, qui fut mauvaise pour la filature de lins et d'étoupes, on doit donc considérer les suivants comme ayant donné des résultats plutôt en dessous de la moyenne.

On a remarqué cependant que, dans les six derniers mois de 1913, le manque de main-d'œuvre s'est fait moins sentir qu'en 1912.

Les causes de rarine relatif subsistant, rien ne permet de pronostiquer ce que sera 1914 pour cette industrie.

Le Filature de Schappe

L'industrie de la schappe, représentée à Roubaix par une importante filature, a fait preuve en 1913, d'une intensité de production qui peut être comparée à celle de 1912.

Cette production a été, comme les années précédentes, à peu près entièrement absorbée sur place.

On attribue la faveur dont les fils de schappe bénéficient, depuis un certain temps, à la mode des soieries et des velours dans les costumes féminins.

Tout porte à croire que cette période de prospérité va se continuer.

VOLS SACRILÈGES

M. Albert Coutème, propriétaire, rue de Lannoy, 338 bis, avait fait garnir de plantes ornementales la tombe de ses beaux-parents, les époux Desobry.

Un malandrin passa par là et s'empara des arbustes, déjà enracinés d'ailleurs.

M. le commissaire de police Benat recherche l'auteur de ce vol qui, espérons-le, sera sévèrement réprimé, si son auteur tombe entre les mains de la justice.

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

Le bureau des Retraites ouvrières rappelle aux assurés obligatoires et facultatifs nés en juin qu'il lient à leur disposition le nouvelle carte annuelle qui doit leur être donnée en échange de celle périmée. Cet échange doit se faire 3 jours avant ou 3 jours après la date de leur anniversaire.

Le Bureau des retraites est ouvert le dimanche de 9 heures à midi.

Échos des Sociétés

Fédération des Associations des Anciens Elèves des Ecoles Publiques de Roubaix

Les jeunes filles des Amicales Laïques sont invitées à venir passer agréablement leur après-midi du dimanche à la Matinée Récréative du Foyer des Amicales Laïques, rue de l'Hospice, de 3 heures à 6 heures.

Des jeux de tennis, croquet et autres sont mis à leur disposition. De plus, des leçons de danse leur sont données gratuitement.

Fédération pour le Perfectionnement du Tir à l'arme de guerre à longue portée

C'est dimanche prochain 7 juin qu'aura lieu la concours de tir pour tous les jeunes gens de 16 à 20 ans, section X.

La concours aura lieu toute la journée, de 8 heures et demie à 11 heures 3/4 et de 14 heures à 18 heures.

Note importante. — Les quatre premiers classés seront désignés par le Président, pour le concours des jeunes gens de 19 à 20 ans (concours du Ministère de la Guerre), qui aura lieu le dimanche 5 juillet à Arras.

Ils seront dégrevés de tous frais.

Association des A. E. de l'Institut Turgot

Les membres de l'Association qui participent à l'excursion à Bruges sont priés de retirer leur billet de chemin de fer au Bureau de l'Amicale, 78, rue du Collège, le samedi 6 juin, de 7 à 9 heures du soir.

Rassemblement : la gare de Roubaix le 7 juin, à 5 heures 55 du matin, départ à 6 heures 15.

En raison de l'excursion annuelle, le Stand de tir, la bibliothèque et le Bureau de placement, seront fermés le dimanche 7 juin.

Tir National de Roubaix

Dimanche 7 juin, tir ouvert à 9 heures et demie ; fermé à 18 heures.

Tir du roulement des S. A. G. : Ecoles publiques de Roubaix, 4 cibles, de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2 ; La Ballaire, Wattrelos, 2 cibles, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 ; La Gaulaise, Wattrelos, 1 cible, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 ; La Rosiérienne, 2 cibles, de 10 h. 1/2 à 12 h. ; Le Jeune Lannoy, 1 cible, de 15 h. à 16 h. ; La Gaulaise, Wattrelos, 1 cible, de 15 h. à 17 h. ; Fraternelle, Wattrelos, 2 cibles, toute la journée.

Société l'Employé

Réunion mensuelle le dimanche 7 courant, de 10 h. à midi, au siège de la Société, 1, rue du Grand-Chemin.

Cercle Orphéonique « Les Xb » de Roubaix

Dimanche 7 juin, à 11 heures, répétition générale. Une communication très importante sera faite par le président.

Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens Soldats Musiciens Français

Le Conseil d'administration rappelle aux musiciens, tambours et clairons de vouloir se trouver demain dimanche à 2 heures, siège des cues de Meuvaux et de la Mackellerie, pour se rendre en corps aux régates du Blanc-Sau. Grande tenue, instrument et petit pupitre.

Amicale de Tricheu

Dimanche 7 juin, de 10 h. à midi, dernière séance du concours annuel gratuit offert aux élèves et aux membres de l'Amicale. Trois catégories : A scolaires ; B post-scolaires ; C adultes.

Le Tir Régional, Roubaix

Les sociétaires de toutes sections sont invités à assister au local, le samedi 6 juin, à 20 h. 15, à la manifestation de sympathie organisée à l'intention de M. Clovis Masson, vice-président, qui vient d'être nommé officier d'Académie. Vins d'honneur à 20 heures 30.

Dimanche, de 8 à 12 h., et de 13 à 18 h., continuation des concours annuels intérieur et public.

De 15 à 19 heures, au stand du Tir National de Tourcoing, dernière séance du concours, fusil à 200 mètres, pour les équipiers de longue portée et entraînement pour les sociétaires désignés pour les concours tirs S. A. G. (Arras : adultes 23 juin, pupilles 5 juillet).

TOURCOING

EN VOULANT ENBOITER DES TUYAUX

M. Henri Vermesch, 21 ans, singeur, demeurant rue de Rieg, était occupé à Pomme Loman, à emboîter des tuyaux, lorsque le fil de fer qui retenait l'un d'eux se détacha et s'accrocha autour d'un manchon de transmission, entraînant l'ouvrier pris par les vêtements... Heureusement, les camarades de M. Vermesch furent assez heureux pour le retenir par les pieds et rendre ainsi sa chûte sur le sol moins dangereuse.

M. Vermesch n'en est pas moins une fracture du radius gauche. M. Vermesch a reçu les soins de M. le docteur Vienne. Il devra garder le repos pendant 40 jours.

TOMBE SOUS LA ROUE

M. Paul Ouvart, 31 ans, domestique au service de M. A. Masquelier fils, venait, hier, tenir un tombereau en équilibre, il tomba sur le sol.

Le tombereau, favorisé par la pente de la route, roula sur la chaussée et une roue passa sur le corps de M. Ouvart. M. Ouvart a eu la cuisse droite fracturée, des côtes contusées à la main droite et fut contusionné à l'avant-bras gauche. M. le docteur Vermesch, qui a donné